
Discours de la société populaire et commune d'Yvetot, qui félicite la Convention pour le décret du 18 floréal et se réjouit que les représentants aient échappé à l'attentat, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la société populaire et commune d'Yvetot, qui félicite la Convention pour le décret du 18 floréal et se réjouit que les représentants aient échappé à l'attentat, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 165-166;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13700_t1_0165_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ils le faisoient méchant, haineux, vindicatif : il n'est que grand, bienfaisant et juste. Les hommes naissent égaux et libres; ils sont pétris du même limon et de la même poussière, et ne doivent à la Divinité d'autre culte que le culte de la patrie : l'égalité naturelle fut son ouvrage, l'égalité politique sera la nôtre. Obéir religieusement aux lois, n'aimer ni les rois ni les prêtres, faire le bien, haïr le mal, soulager l'humanité malheureuse, aller au-devant des besoins de nos égaux, idolâtrer la liberté, et pratiquer toutes les vertus : voilà ce que la Convention nous prescrit, et ce que notre raison nous permet de croire, que l'Éternel exige.

BAROUSSE (*présid.*), ROME, HUGUENY (*secrét.*).

30

Les mêmes sentimens sont consignés dans l'adresse de la société populaire et révolutionnaire de la Montagne de l'arrondissement des Aydes-Saran (1) près d'Orléans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les Aydes-Saran, 1^{re} prair. II*] (3).

«Citoyens représentans,

Des factieux aussi perfides que corrompus voulaient nous conduire à l'anarchie par l'athéisme, décourager la vertu en lui ôtant l'espoir d'une autre vie, et propager le crime en étouffant le remords. Ils ignoraient ou plutôt ils feignaient d'ignorer, les scélérats, qu'il n'est point de vertu sans mœurs, ni de bonheur sans vertu. Ils se flattaient d'allumer la guerre civile en corrompant la morale publique, et de s'ouvrir, à la faveur du trouble et des désordres un chemin aux honneurs qu'ils ne pouvaient obtenir sous le règne des lois.

La hache nationale a frappé de mort ces Tartuffes politiques et le calme a succédé à la terreur. Votre décret du 18 floréal, en payant à la divinité le tribut d'hommage que lui doivent les amis de la raison, a vivifié la nation entière. Depuis cette séance à jamais mémorable et digne de faire époque dans les fastes de notre révolution, le malheureux sent ses peines adoucies, la mère de famille est plus soigneuse à préserver du souffle impur du vice l'enfant qu'elle élève pour la patrie, les héros de l'humanité meurent sans regrets comme sans crainte, l'ami dit avec moins de tristesse à son ami le dernier adieu, le vieillard enfin descend dans la tombe avec sérénité.

Grâces vous soient rendues, immortels défenseurs des droits de l'homme et de la divinité; puisse la reconnaissance du peuple que vous avez régénéré vous faire jouir d'avance des douceurs que vous prépare l'être suprême dont vous êtes les images vivantes.

Chacun de nous, pauvres mais vertueux cultivateurs, vous aime et chérit comme son père, son ami. Vous vivrez éternellement dans nos cœurs; ceux des français sont assurés aux bien-

fauteurs de l'humanité, et qui jamais plus que vous mérite d'y avoir des droits! S. et F. ».

PARTIN fils (*présid.*), LEROI (*secrét.*).

Les montagnards de la société ont frémi d'horreur en apprenant qu'il existait encore sur le sol de la liberté deux monstres capables de le disputer à Paris et à Charlotte Corday; cet attentat nous prouve que nos ennemis n'ont plus d'autres ressources que dans le meurtre, et annonce à la République entière que la lâcheté de ces suppôts de la tyrannie ne peut plus tenir longtemps contre la valeur et l'énergie des représentans d'un peuple libre.

[Mêmes signatures]

31

La société populaire et la commune d'Yvetot (1), admises à la barre, rendent grâces à la montagne dont la foudre a écrasé le monstre de l'athéisme, et à l'Être Suprême qui a sauvé les jours de deux fidèles représentans du peuple; elle dépose sur le bureau 96 chemises, 307 liv. 5 s. en assignats et autres objets.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens représentans,

Les ennemis de notre sainte révolution, furieux de leur impuissance avaient imaginé pour nouvelle ressource d'acréditer les principes monstrueux de l'athéisme, et de fouler aux pieds le dogme sacré de l'immortalité de l'âme.

Ils comptaient, les traîtres faire résulter l'anéantissement de la liberté de celui de la vertu. Et déjà le monstre du royalisme commençait à relever sa tête hideuse et à se ramener à la torche des factions.

Tant d'audace ne pouvait rester impunie, un aussi criminel espoir ne pouvait germer dans le cœur des français régénérés; aussi le génie bienfaisant de la République a-t-il su, du haut de la montagne où il siège, déjouer les infâmes complots de ces hommes scélérats qui avaient résolu de replonger le peuple dans l'avisement. L'infortune de l'esclavage d'où vous l'avez tiré; l'active vigilance de votre comité de salut public a démasqué ces dangereux caméléons, et le tribunal incorruptible, en leur faisant payer le prix de leurs forfaits, a manifesté la justice de l'être suprême dont ils cherchaient à nier l'existence.

Eh! comment la méconnaître après le nouveau prodige qui vient de sauver une fois de plus la République!

Quelle autre main que celle de l'Éternel aurait pu détourner la main sacrilège et parricide qui a failli nous jeter dans le deuil et la désolation.

Où réside l'impie qui osera dire que le courage de l'immortel Geffroy n'a rien de divin, et que l'arrestation de la scélérate *Regnault*

(1) Loiret.

(2) P.V., XXXVIII, 224. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹); 16 prair. (suppl¹) et 19 prair.

(3) C 306, pl. 1158, p. 43.

(1) Seine-Inférieure.

(2) P.V., XXXVIII, 224. Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl¹) et 19 prair. (suppl¹); *Mon.*, XX, 619; *Mess. soir*, n^o 652; *J. Paris*, n^o 517.

n'est pas l'ouvrage de la providence ? s'il existe, qu'il périsse comme eux; il est leur complice et leur semblable.

Citoyens représentants, il approche le jour marqué par votre sagesse pour cette fête auguste et solennelle qui doit consacrer d'une manière éclatante la vénération du peuple français pour l'être suprême qui créa l'univers pour l'homme, et l'homme pour la liberté; on n'y verra pas ces livrées de la sottise, ces ridicules mascarades de la superstition qui ont fait gémir pendant tant de siècles la philosophie et la raison. Nous y chanterons sans prêtre sous la voûte azurée du ciel, et réunis par les doux liens de la fraternité, les bienfaits de cet être éternel et les triomphes de la République, nous y chanterons la sagesse de votre décret du 18 floréal qui vous immortalise et nous honore.

La société populaire, et la commune d'Yvetot vous félicitent d'avoir rendu ce décret sublime. Elles se réjouissent de savoir Robespierre et Collot d'Herbois hors du danger qui les a menacés.

Elles vous renouvellent l'assurance de leur dévouement à la révolution. Elles jurent que les efforts de leurs ennemis tels qu'ils soient n'ébranleront jamais ce dévouement qui n'est venu ni des circonstances ni de leurs intérêts particuliers, et qui leur a mérité l'honneur inappréciable d'avoir rang parmi les vétérans des Jacobins de la première roche.

Au nom de nos concitoyens, nous déposons une nouvelle offrande à la patrie, consistant en :

96 chemises; 3 075 s. en assignats; 2 paires de souliers; 1 paire de bas; 1 mouchoir de poche; 1 garniture de boutons; 1 paire de boucles d'argent et 1 croix de la tyrannie, dite de St-Louis.

Vive la République, vive la Montagne » (1).

32

Le conseil d'administration du 1^{er} bataillon du Bec-d'Ambès applaudit à la punition des conspirateurs, invite la Convention à rester à son poste, et demande que les lois lui parviennent avec exactitude.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (2).

33

Les administrateurs du département de la Somme félicitent la Convention de n'avoir pas perdu deux de ses membres, et le peuple de n'avoir pas à pleurer deux amis; ils invitent la Convention à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 305, pl. 1136, p. 7, signé HOMMET, DANNEVILLE, LUCAS, LEGER, MICE, BEULOT.

(2) P.V., XXXXIII, 224. Bⁱⁿ, 13 prair. (1^{er} suppl^t); M.U., XL, 204.

(3) P.V., XXXVIII, 224. Bⁱⁿ, 13 prair. (1^{er} suppl^t); Mon., XX, 619; J. Fr., n° 615; J. Sablier, n° 1352; M.U., XL, 204.

[s.l.n.d] (1).

« Citoyen président,

Au milieu de nos succès et de nos victoires, au moment où les tigres couronnés voient leurs trônes s'écrouler, des monstres redoublent de fureur et s'efforcent de consommer leurs crimes.

Eh quoi! le Sénat qui travaille pour le bonheur de l'univers, sera-t-il donc sans cesse approché par des traîtres, par des assassins! Quand nos yeux pleuraient encore sur la tombe de Marat, de Lepelletier, fallait-il que Collot d'Herbois nous fit répandre de nouvelles larmes! Dignes représentants d'un peuple fait pour la liberté, votre courage n'est point abattu par ces cruautés; c'est au milieu même de ces orages que vous enfantez des prodiges.

Terrasser l'hydre de l'anarchie, combattre les ennemis de l'intérieur et la cohorte des despotes coalisés, créer des lois sages à un peuple immense, pourvoir à tous ses besoins, venger le culte de la vertu des attaques du fanatisme, reconnaître l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, décerner des fêtes au dieu de la raison et de la vérité, voilà vos principaux devoirs; ils sont remplis, et des poignards en seraient la récompense!

Ah! périsse jusqu'au dernier des monstres qui oserait attenter aux jours des restaurateurs de la liberté.

Toi, Collot d'Herbois! Toi, Robespierre, qui avez échappé au fer parricide et aux recherches des assassins, vous tous, dignes représentants d'un peuple libre, soyez fermes à votre poste; nos corps vous y serviront de remparts. Couronnez votre ouvrage par votre constante inflexibilité et par votre amour pour une nation dont vous assurerez le bonheur ».

BLOUQUEL, LOISEL, Norbert LAURENT, PATIN, ANSELIN, DEMAUX, URPIN.

34

La section du Contrat-Social remercie la Convention d'avoir doublé l'impulsion révolutionnaire, et proposé des vues pour la régénération des mœurs (2).

Une députation de la section du Contrat-Social, admise à la barre, demande à la Convention des lois somptuaires, répressives de l'intempérance des liqueurs fortes, qui très souvent portent des âmes honnêtes à d'affreux forfaits, et donnent aux scélérats un courage factice qui les entraîne en leurs projets sanguinaires (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique.

(1) C 305, pl. 1145, p. 10.

(2) P.V., XXXVIII, 224. *Audit. nat.*, n° 616; J. Sablier, n° 1352; *Feuille Rép.*, n° 333.

(3) Bⁱⁿ, 19 prair.